



## FONCTIONNAIRE SUSPENDU peut-il travailler ?

Par **ok1982**, le **05/11/2012** à **17:51**

Bonjour,  
Fonctionnaire de police suspendu avec traitement, car mise en examen et sous contrôle judiciaire, peut-il travailler dans le privé ?  
Merci

Par **P.M.**, le **05/11/2012** à **18:14**

Bonjour,  
Etant suspendu avec traitement, cela m'étonnerait quand même au moins sans autorisation de l'Administration mais s'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...